

COMPOSANTE	TSE	
MENTION	ECONOMIE	
Parcours-type	Double diplôme en Economie et MIASHS	
Session LICENCE	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CA-2023-41, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
<p>Licences 1 et 2 : Les enseignements sont dispensés en français. Certains travaux dirigés pourront être proposés en anglais.</p> <p>Licence 3 : Les enseignements suivants seront dispensés en langue anglaise : Semestre 5 : Topics in Macro 1 Semestre 6 : Économie Industrielle, Topics in Macro 2, Introductory Econometrics</p>		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
<p>Licences 1 et 2 : Le nombre de réinscriptions à un même niveau de licence de l'Ecole d'économie de Toulouse (toutes mentions) est limitée à une. Une éventuelle troisième inscription à une même année peut être accordée, à titre exceptionnel, à un étudiant par le président sur avis du jury de délibération.</p> <p>Licence 3 : Les redoublements ne sont pas de droit. Le président, après avis du jury de délibération autorise ou non un étudiant à se réinscrire une seconde fois.</p>		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
<p>Licences 1,2, 3 : S'il le souhaite, l'étudiant peut effectuer un stage, en dehors des semaines où des enseignements sont dispensés, d'une durée minimale d'une semaine dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.</p>		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
<p><u>Assiduité</u> L'assiduité est obligatoire et est contrôlée par l'enseignant en charge du TD. Trois absences non justifiées ou plus en TD sont sanctionnées par une note de TD égale à 0/20. Les justificatifs d'absence doivent parvenir à l'enseignant en charge du TD lors de la séance qui suit l'absence. Dans certains cas, des dispenses de TD peuvent être accordées par une commission qui étudiera les demandes. Les étudiants doivent s'adresser à leur service de scolarité.</p> <p>La présence en travaux dirigés de langue vivante est obligatoire selon les mêmes modalités que les travaux dirigés classiques (voir Charte du Département des Langues). Aucune dispense de TD de langue n'est accordée. Un régime spécial peut être organisé pour les étudiants qui seraient dans l'impossibilité matérielle d'assister aux TD, pour une raison réelle et sérieuse, ainsi que pour les étudiants élus dans un des conseils de l'université. La demande doit être faite en début de semestre, dans les 15 jours suivant la première séance de langue vivante et avant la tenue de la commission ad hoc.</p> <p>Les changements de groupe de TD sont autorisés au sein d'un même groupe de cours sous certaines conditions et justificatifs selon un calendrier fixé à l'avance (SHN, activité salariée...). L'affectation dans les groupes est disponible sur l'ENT « Mon espace », puis « Etudier » sur le site Internet de l'université.</p> <p><u>Organisation des examens</u> Il existe une session d'examen et une session de rattrapage dont les dates sont arrêtées en début d'année universitaire par l'université. Aucun examen ne peut avoir lieu en dehors des dates définies pour l'organisation de ces sessions.</p> <p><u>Modalités d'organisation de la première session</u> Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôle continu et/ou par un examen terminal. Ces examens ou devoirs surveillés peuvent être organisés le samedi.</p> <p>Contrôle continu : Les travaux dirigés sont assurés et notés par l'enseignant en charge du TD sous la responsabilité des enseignants titulaires du cours magistral. La note de TD résulte des notes de contrôle continu et d'une éventuelle note de participation. Le contrôle continu s'effectue hors des séances de travaux dirigés au moyen d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe et notée(s) par l'enseignant en charge du TD, sous la responsabilité des enseignants titulaires du cours magistral. Les devoirs surveillés comptent dans la note finale de travaux dirigés. Dans le cadre du contrôle continu, la présence à tous les devoirs surveillés est obligatoire. Un étudiant présent aux devoirs surveillés, mais absent non justifié à trois séances de travaux dirigés ou plus se verra attribuer une note de TD égale à 0/20.</p>		

Licence 1 :

Sont organisés à chaque semestre hors des séances de cours et de travaux dirigés deux devoirs surveillés en Microéconomie 1 et 2, en Macroéconomie 1 et 2, et au moins un devoir dans les autres matières renforcées du semestre 1 et 2.

Dans les matières Microéconomie 1 et 2 et Macroéconomie 1 et 2, la présence aux devoirs surveillés est obligatoire. En cas d'absence à un ou tous les devoirs surveillés dans les matières citées ci-dessus, et seulement pour ces matières, l'examen terminal représente 100% de la note de l'UE.

Dans les autres matières, la présence aux devoirs surveillés est obligatoire et toute absence sera sanctionnée par un 0/20 à ce devoir. Un examen de rattrapage pourra éventuellement, à la discrétion de l'enseignant, être proposé aux étudiants qui n'auraient pas pu être présents pour un cas de force majeure, sur présentation de justificatif.

Un étudiant présent aux devoirs surveillés, mais absent non justifié à trois séances de travaux dirigés ou plus se verra attribuer une note de TD égale à 0/20, pour les TD d'un volume horaire de 15h.

Licence 2 :

Sont organisés au semestre 3 hors des séances de cours et de travaux dirigés deux devoirs surveillés en Microéconomie 3 et Macroéconomie 3 et au moins un devoir dans les autres matières renforcées du semestre 3 et 4.

Dans les matières Microéconomie 3 et Macroéconomie 3, la présence aux devoirs surveillés est obligatoire. En cas d'absence à un ou tous les devoirs surveillés dans les matières citées ci-dessus, et seulement pour ces matières, l'examen terminal représente 100% de la note d'UE.

Dans les autres matières, la présence aux devoirs surveillés est obligatoire et toute absence sera sanctionnée par un 0/20 à ce devoir. Un examen de rattrapage pourra éventuellement, à la discrétion de l'enseignant, être proposé aux étudiants qui n'auraient pas pu être présents pour un cas de force majeure, sur présentation de justificatif.

Un étudiant présent aux devoirs surveillés, mais absent non justifié à trois séances de travaux dirigés ou plus se verra attribuer une note de TD égale à 0/20.

Contrôle continu des petits groupes de cours (semestre 4) :

Les matières enseignées en petits groupes de cours (Microéconomie 4 et Macroéconomie 4) sont entièrement évaluées en contrôle continu en session 1 par l'enseignant responsable du petit groupe de cours.

Deux devoirs surveillés (DS) sont organisés.

La note finale de l'UE est une moyenne pondérée des notes des deux DS et d'une note de participation (orale et écrite) et d'assiduité ; cette pondération est déterminée par l'enseignant responsable de la matière.

La note de participation et d'assiduité est déterminée par l'enseignant responsable du petit groupe de cours.

Toute absence à un DS doit être justifiée dans un délai de 7 jours suivant ce DS.

- Si un étudiant est absent justifié à un seul des deux DS, il participera au DS de rattrapage postérieur aux deux DS, qui pourra porter sur tout le programme.

La note du DS de rattrapage remplacera alors celle du DS où il a été absent justifié.

- Si un étudiant est absent justifié aux deux DS, il participera au DS de rattrapage postérieur aux deux DS, qui pourra porter sur tout le programme.

La note du DS de rattrapage remplacera alors celle du premier DS où il a été absent justifié et il se verra attribuer la note de 0/20 au deuxième DS où il a été absent justifié.

- Si un étudiant est absent non justifié à un des deux DS et qu'il a une note à l'autre DS alors il ne sera pas autorisé à participer au DS de rattrapage. Il conservera cette note et il aura 0/20 pour le DS où il a été absent non justifié.

- Si un étudiant est absent non justifié à un des deux DS et qu'il est absent justifié à l'autre DS alors il sera autorisé à participer au DS de rattrapage. Il aura donc la note obtenue au DS de rattrapage et 0/20 pour le DS où il a été absent non justifié.

Licence 3 :

Lorsque le contrôle continu ne se compose que d'épreuves écrites, en cas d'absence justifiée à une de ces épreuves, l'examen terminal représentera 100% de la note de cette matière. En cas d'absence non justifiée à une épreuve écrite, l'étudiant se verra attribuer la note de 0/20 à cette épreuve.

Lorsque le contrôle continu ne se compose pas que d'épreuves écrites, une absence non justifiée à une épreuve écrite ou orale ou la non remise d'un rapport dans le respect des délais annoncés par l'enseignant responsable sera sanctionnée par une note de TD égale à 0/20.

Une absence justifiée à une épreuve écrite ou orale, le cas échéant, induit que la note de TD sera calculée sur la base des notes obtenues dans les autres modes d'évaluation si l'étudiant a respecté les conditions d'évaluation demandées par l'enseignant responsable.

Dans les deux cas cités ci-dessus, un étudiant présent aux épreuves écrites et/ou orales, mais absent non justifié à trois séances de travaux dirigés ou plus se verra attribuer une note de TD égale à 0/20.

Examen terminal :

Le contrôle terminal fait l'objet d'une session écrite à la fin de chaque semestre sauf statut particulier.

La première session du semestre impair fait l'objet d'épreuves qui se dérouleront sauf exception au terme du premier semestre de l'année universitaire.

La première session du semestre pair fait l'objet d'épreuves qui se dérouleront sauf exception au terme du second semestre de l'année universitaire.

Les justificatifs d'absence aux examens terminaux doivent être déposés au service de la scolarité dans les 10 jours calendaires suivant la fin de la session d'examen.

Toute absence justifiée ou injustifiée à un examen terminal est sanctionnée par la note 0.

L'examen terminal donne lieu à deux sessions par an.

Bonifications :

Chaque semestre, l'étudiant peut bénéficier au maximum de 2 bonifications, qui sont plafonnées chacune à 2 % du total des points du semestre.

Les notes obtenues dans chacun des enseignements participant à la bonification sont notées sur 20.

Seuls les points supérieurs à 10 de chacune des notes sont pris en compte et cumulés, sans que la note finale après bonification puisse excéder 20/20.

La bonification est uniquement valable au titre de l'année universitaire en cours.

Les modalités d'évaluation des enseignements donnant lieu à bonification sont communiquées aux étudiants par le service ou par l'enseignant en charge de leur organisation, un mois au plus tard après le début des activités.

Liste des enseignements donnant lieu à bonification :

Licences 1 et 2 :

Activité sportive (organisée dans le cadre du DAPS), Participation à l'orchestre des étudiants de Toulouse, Participation au chœur des étudiants de Toulouse, Engagement citoyen (Engagement de sapeur-pompier volontaire ; Activité militaire dans la réserve opérationnelle ; Volontariat dans les armées).

Licence 3 :

Activité sportive (organisée dans le cadre du DAPS), Participation à l'orchestre des étudiants de Toulouse, Participation au chœur des étudiants de Toulouse, Engagement citoyen (Engagement de sapeur-pompier volontaire ; Activité militaire dans la réserve opérationnelle ; Volontariat dans les armées), Module vie professionnelle (Responsabilités au sein du bureau d'une association ; Activités militaires dans la réserve ; Mission dans le cadre du service civique ; Volontariat militaire ; Activité professionnelle ; Election dans les conseils de l'établissement).

La bonification sera prise en compte sur présentation d'un justificatif de situation.

Seconde chance

Modalités d'organisation de la seconde chance (Licences 1 & 2) / session de rattrapage (Licence 3) et cas particulier des cours de Microéconomie 4 et Macroéconomie 4

Il est organisé une session de seconde chance pour les étudiants de L1, L2 et une session de rattrapage pour les étudiants de L3 leur donnant la possibilité de valider les unités d'enseignement qui leur ont fait défaut sur les deux semestres.

Peuvent se présenter en seconde chance tous les étudiants ajournés à un semestre quel que soit le motif de ce résultat (Absence ou note inférieure à la moyenne). L'étudiant « admis par compensation » ne peut pas bénéficier de la seconde chance.

L'étudiant compose sur toutes les matières qui n'ont pas été validées ni compensées et uniquement sur ces matières-là, à l'exception des matières en contrôle continu qui sont reportées en seconde chance.

Si la matière en échec est une matière renforcée, l'étudiant compose sur une épreuve d'une durée de 1h30 sur une copie anonymée.

Si la matière en échec n'était pas une matière renforcée : il compose à l'écrit sur une épreuve d'une durée de 1h sur une copie anonymée.

Les étudiants composant sur des matières non renforcées sont regroupés dans un amphithéâtre pendant 3h maximum.

En cas d'absence justifiée ou injustifiée à la session de seconde chance, l'étudiant se verra attribuer la note ABI (absence injustifiée) ou ABJ (absence justifiée) qui équivaut à la note 0. Les justificatifs d'absence doivent parvenir à la scolarité dans les 5 jours calendaires qui suivent la fin de la session d'examen.

Les étudiants de Licence 1 en réorientation semestrielle sont dispensés, lors de leur année de réorientation, d'évaluation dans les matières du semestre 1 qui font l'objet uniquement d'un contrôle continu.

Les cours de Microéconomie 4 et Macroéconomie 4 n'ont pas d'examen terminal mais font l'objet de l'organisation d'une seconde session.

La correction des copies et les délibérations se déroulent dans les mêmes conditions qu'en session 1.

Toutes les notes obtenues à l'examen lors de la session de seconde chance se substituent aux notes d'examens de la session 1 sans qu'il soit possible pour l'étudiant de choisir la meilleure des deux notes.

Le semestre est validé par le résultat « Acquis » (ACQ) si l'étudiant a obtenu en session de seconde chance une moyenne générale au semestre au moins égale à 10/20.

Le cas échéant, le semestre peut être validé par compensation si la moyenne obtenue au semestre en session de seconde chance est compensée par la moyenne obtenue dans l'autre semestre.

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours

Validation

Chaque année est validée indépendamment sous condition d'avoir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

Le diplôme est décerné aux étudiants qui ont validé le dernier niveau de formation constitutif du diplôme.

Condition de validation des unités et des semestres

Chaque semestre comporte 30 crédits d'enseignement.

A chaque unité d'enseignements est associé un ensemble de crédits ECTS dont le nombre est proportionnel au poids de l'unité dans le contrôle des connaissances.

Les unités d'enseignement sont validées isolément : une unité est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 (note d'examen + note de TD).

Les semestres sont validés isolément : un semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

Capitalisation/conservation

Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.

Compensation

Les UE et les semestres sont validés par compensation :

► les unités d'enseignement : le semestre est validé sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des unités qui le composent plus le cas échéant des bonifications dues aux matières facultatives ; dans ce cas, les unités d'enseignement où le candidat n'a pas obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 sont validées par compensation. La validation du semestre entraîne l'acquisition des 30 crédits européens correspondants (ECTS).

Si la matière est obtenue par compensation, les ECTS correspondant à l'unité d'enseignement sont acquis.

► les semestres : la compensation est mise en oeuvre entre les 2 semestres consécutifs du même niveau sans note éliminatoire.

Note éliminatoire

/

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)

LICENCE 1		ECONOMIE											1ère session			Seconde session/chance		
Parcours-type		Economie et MIASHS											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	Semestre 1			129	165	37,5	30	30	Oui	Oui							
Bloc	S1	BLOC de connaissances disciplinaires 1																
UE	S1	UE1 Microéconomie 1*	CM Porté TD porteur	Parcours L1 Economie-droit	30	15		5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT50/CC50		Écrit	1h30	Écrit	1h30
UE	S1	UE2 Macroéconomie 1*	CM Porté TD porteur	Parcours L1 Economie-droit	30	15		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT40/CC40		Écrit	1h30	Écrit	1h30
UE	S1	UE3 Apprentissage des techniques et outils mathématiques pour l'économie (ATOME 1)**	Porteur		9	21		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
UE	S1	UE4 Les fondamentaux en mathématiques*	Porteur		30	36		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CT80/CC80		Écrit	1h30	Écrit	1h30
UE	S1	UE8 Pratiques des mathématiques**	Porteur			18	13,5	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
Bloc	S1	BLOC de compétences techniques 1																
UE	S1	UE5 Statistique*	Porteur		15	30		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT40/CC40		Écrit	1h30	Écrit	1h30
UE	S1	UE7 Algorithmique 1	Porteur		15	15	24	4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT40/CC40		Écrit	1h30	Écrit	1h
Bloc	S1	BLOC de compétences linguistiques 1																
UE	S1	UE6 Anglais	Porteur			15		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
Semestre	S2	Semestre 2			120	168	13,5	30	30	Oui	Oui							
Bloc	S2	BLOC de compétences disciplinaires 2																
UE	S2	UE9 Microéconomie 2*	CM Porté TD porteur	Parcours L1 Economie-droit	30	15		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT40/CC40		Écrit	1h30	Écrit	1h30
UE	S2	UE10 Macroéconomie 2*	CM Porté TD porteur	Parcours L1 Economie-droit	30	15		5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT50/CC50		Écrit	1h30	Écrit	1h30
UE	S2	U11 Apprentissage des techniques et outils mathématiques pour l'économie (ATOME 2)**	Porteur		9	21		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
UE	S2	UE12 Algèbre linéaire*	Porteur		18	27		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CT72/CC48		Écrit	1h30	Écrit	1h30
UE	S2	UE13 Fonction d'une variable*	Porteur		18	27		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CT72/CC48		Écrit	1h30	Écrit	1h30
UE	S2	UE15 Algorithmique 2	Porteur		15	30		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT40/CC40		Écrit	1h30	Écrit	1h
UE	S2	UE16 Pratique des mathématiques**	Porteur			18	13,5	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
Bloc	S2	BLOC de compétences linguistiques 2																
UE	S2	UE14 Anglais**	Porteur			15		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
		TOTAL ANNEE			249	333	51	60	60									

* Matières renforcées

** Matières exclues de la seconde chance

LICENCE 2		ECONOMIE												1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance			
Parcours-type		Economie et Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales												Contrôle Continu	Contrôle Terminal	Contrôle terminal						
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée				
Semestre	S1	Semestre 3																				
Bloc	S1	BLOC de connaissances disciplinaires 3																				
UE	S1	UE1 Microéconomie 3*	CM Porté TD Porteur	L2 Eco-Droit	30	15		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT40/CC40		Écrit	1h30	Écrit	1h30				
UE	S1	UE2 Macroéconomie 3*	CM Porté TD Porteur	L2 Eco-Droit	30	15		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT40/CC40		Écrit	1h30	Écrit	1h30				
UE	S1	UE3 Algèbre approfondie*	Porteur		18	27		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT 48 / CC 32		Écrit	1h30	Écrit	1h30				
UE	S1	UE4 Fonctions de plusieurs variables*	Porteur		18	27		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT 48 / CC 32		Écrit	1h30	Écrit	1h30				
UE	S1	UE5 Apprentissage des techniques et outils mathématiques pour l'économie (ATOME 3)**	Porteur		12	18		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)										
UE	S1	UE6 Pratique des mathématiques**	Porteur			18	13,5	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)										
UE	S1	UE7 Probabilités 1	Porteur		18	12		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT 48 / CC 32		Écrit	1h30	Écrit	1h				
Bloc	S1	BLOC de compétences techniques 3																				
UE	S1	UE8 Principe de Bases de données	Porteur		12	30		3	3	Oui	Oui	CC&CT	CT 36 / CC 24		Écrit	1h30	Écrit	1h				
Bloc	S1	BLOC de compétences linguistiques 1																				
UE	S1	UE9 Anglais**				15		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)										
Semestre	S2	Semestre 4																				
Bloc	S2	BLOC de connaissances disciplinaires 4																				
UE	S2	UE10 Microéconomie 4*	Porteur		30	15		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					Écrit	1h30	Matière en CCI avec une session 2			
UE	S2	UE11 Macroéconomie 4*	Porteur		30	15		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					Écrit	1h30	Matière en CCI avec une session 2			
UE	S2	UE14 Intégrales et séries*	Porteur		18	27	13,5	4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT 48 / CC 32		Écrit	1h30	Écrit	1h30				
UE	S2	UE15 Analyse appliquée	Porteur		18	18		3	3	Oui	Oui	CC&CT	CT 48 / CC 32		Écrit	1h30	Écrit	1h				
UE	S2	UE16 Mathématiques pour la finance	Porteur		12	12		2	2	Oui	Oui	CC&CT	CT 24 / CC 16		Écrit	1h30	Écrit	1h				
UE	S2	UE17 Probabilités 2	Porteur		18	18		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT 36 / CC 24		Écrit	1h30	Écrit	1h				
Bloc	S2	BLOC de compétences techniques 4																				
UE	S2	UE12 Statistique*	Porteur		18	15		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT 48 / CC 32		Écrit	1h30	Écrit	1h30				
UE	S2	UE13 Algorithmique 3	Porteur		12	30		3	3	Oui	Oui	CC&CT	CT 36 / CC 24		Écrit	1h30	Écrit	1h				
Bloc	S2	BLOC de compétences linguistiques 2																				
UE	S2	UE18 Anglais**				15		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)										
		TOTAL ANNEE																				
					294	342	27	60	60													

* Matières renforcées

** Matières exclues de la seconde chance

